

La preuve diabolique

Lise Noël

Volume 24, numéro 3 (141), mai-juin 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/30310ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Noël, L. (1982). La preuve diabolique. *Liberté*, 24(3), 93-95.

Chronique de l'intolérance

LISE NOËL

La preuve diabolique

Taxer de fanatisme, quand il s'insurge, un groupe victime d'oppression, constitue une forme subtile d'intolérance. Obéissant à des réflexes souvent séculaires de soumission, le groupe dominé risque, en effet, de se laisser prendre au piège d'une problématique spé cieuse qui veut qu'en réoccupant le champ entier de ses droits, il opprime ceux qui l'en avaient délogé. Aussi sa réaction à un tel chantage à la honte sera-t-elle révélatrice du degré de régression, chez lui, de cette confusion des idées qui rendait possible son exploitation.

Les derniers mois ont été fertiles en incidents qui ont mis ce phénomène en lumière dans le cas particulier des francophones du Québec. En septembre 1981, le commerçant montréalais Allan Singer dénonçait au réseau TVA (après avoir fait de même à l'agence de presse UPI) l'approche fascisante à ses yeux, de la loi 101, particulièrement dans ses dispositions sur l'affichage. A l'occasion d'un discours prononcé devant la Chambre de commerce de Montréal, M. Ted Tilden, de l'agence de location de voitures du même nom, enchaînait en février dernier sur des propos quasi scatologiques qui englobaient le gouvernement québécois lui-même. Quelques jours plus tard, *le Devoir* reproduisait le texte d'un article envoyé au *Jerusalem Post* par MM. Henry Srebernik et Shloime Perel, article dans lequel les

deux auteurs accusaient l'ensemble des Franco-Québécois d'antisémitisme.

Outre le caractère de soudaine fréquence de ces attaques publiques individuelles, la réaction des divers milieux québécois vaut d'être relevée. Chez la grande majorité des francophones, MM. Singer et Tilden ont provoqué un mouvement de colère, allant même, dans le cas de ce dernier, jusqu'à des menaces ouvertes... et mises à exécution, de boycottage de son entreprise. Une colère indignée, mais aussi (signe des temps?) souvent teintée d'ironie. Bref, la réaction sans équivoque de gens sûrs de leur bon droit.

La réponse de groupes anglophones importants ne pouvait d'ailleurs que les confirmer dans leur conviction d'avoir raison. Le «Positive Action Committee» ne s'empressait-il pas de souligner la faible représentativité de M. Tilden? Et, bien qu'émettant des réserves sur le mode d'application de la loi 101, le «Montreal Board of Trade» n'ajoutait-il pas que «la communauté anglophone des hommes d'affaires (en reconnaissait) l'utilité»?

Imperceptiblement le rapport de force avait donc changé dans la société québécoise. Car si les critiques de M. Tilden reflètent encore celles que formulent probablement entre eux les membres de la communauté anglophone, la plupart de ceux-ci comprennent désormais le risque politique et social qu'il y a à les énoncer publiquement.

La clarté des enjeux qui ressort, éclatante, dans l'affaire Singer et Tilden, s'estompe toutefois dans le cas Srebernik et Perel. Le groupe dominé se trouve maintenant mis en accusation par des membres d'une communauté qui, bien qu'identifiée à la minorité dominante par la langue et une partie de la culture, constitue parfois elle-même un groupe opprimé.

Un net glissement s'opère alors dans les réactions. Certes outrés par l'évident parti pris des affirmations de Srebernik et Perel, les Franco-Québécois n'en sont pas moins rejetés sur la défensive; à l'indignation devant la malhonnêteté de l'attaque s'ajoute le malaise indéfinissable d'avoir à se justifier.

Les Québécois juifs qui répondent aux propos des leurs remettent vertement sur eux le fardeau d'une preuve qu'ils n'ont pas réussi à étayer, et établissent des distinctions fort pertinentes entre les intérêts des juifs francophones et ceux des juifs

anglophones. Mais des Franco-Québécois aussi peu suspects d'antisémitisme que Lise Bissonnette par exemple, se retrouvent, eux, dans l'inconfortable position d'avoir à démontrer la disparition, dans leur communauté, de vieux réflexes xénophobes circonscrits à un contexte historique menaçant. D'aucuns se sentent même contraints de souligner l'absence de camps de concentration au Québec!

Car les Franco-Québécois sont tenus spécifiquement responsables d'une formation chrétienne qu'ils partagent pourtant avec la grande majorité des sociétés occidentales, ainsi que d'un héritage catholique particulier dont une grande partie d'entre eux s'est depuis longtemps éloignée.

Coincés dans cette situation en porte-à-faux, ils sont donc acculés à convaincre l'auditoire international qu'ont ameuté Srebernik et Perel, de ce qu'ils NE SONT PAS racistes. En un mot, ils doivent établir une preuve négative, ce type de preuve que les juristes du bas Moyen Age pouvaient déjà qualifier de «diabolique» tant elle est difficile à dresser, les tentatives de justification tendant à confirmer l'accusation dont on est l'objet. Même innocente, la victime en sort éclaboussée.

Paradoxe troublant: la génération la plus laïcisée que notre société ait connue est contrainte, pour prix de son désir d'émancipation nationale, de repousser les accusations d'antisémitisme adressées au catholicisme québécois, catholicisme dont les sondages révèlent pourtant que la communauté juive accepte, au sein du Comité du NON et du Parti libéral du Québec, l'alliance des adeptes les plus pratiquants!